

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1521

Rubrik: Politique de la santé

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Alerte rouge chez les jeunes médecins

Avant l'entrée en force du moratoire de trois ans sur l'ouverture d'un cabinet¹, les internes des hôpitaux menacent de faire grève. C'est la réponse collective. La riposte est aussi individuelle. Le nombre des demandes d'ouvertures d'un cabinet médical explose. Selon le *Tages Anzeiger*, le canton de Zurich a enregistré cent requêtes la semaine passée. Il y en a quatre par semaine en temps normal. La ruée est similaire pour l'ensemble de la Suisse. L'association des caisses maladie «santésuisse» a reçu cinquante-cinq demandes d'enregistrement de nouveaux médecins indépendants pour la seule journée du jeudi 13 juin.

Concurrence entravée

Les médecins établis n'ont évidemment pas la même fièvre. Le gel des nouveaux cabinets écarte, pour un temps, de nouveaux concurrents. Le président de la société des

médecins suisses FMH, Hans Heinrich Brunner, est contraint de marcher sur des œufs. Il juge, bien sûr, absurde de former des médecins et de leur interdire d'exercer. Mais, fataliste, il craint que le moratoire soit politiquement inévitable. Les accords bilatéraux permettent la libre installation en Suisse de médecins européens. Les praticiens suisses craignent cette concurrence.

L'explosion des coûts

Pour leur part, les caisses maladie ainsi que les responsables de la politique de la santé à Berne et dans les cantons ont peur d'une explosion des coûts. La seule manière d'éviter un trop grand nombre d'ouvertures de cabinets, sans courir le reproche de discrimination, c'est le moratoire pour tous, suisses et étrangers.

Hans Heinrich Brunner esquisse d'autres réponses pour enrayer les coûts liés à la progression du nombre des médecins. Contre

l'avis majoritaire de son association, le président de la FMH accepte l'idée de lever l'obligation faite aux caisses maladie d'accepter de rembourser tous les médecins. La FMH devrait collaborer avec «santésuisse» pour écarter les profiteurs qui gonflent leurs factures d'honoraires.

Mesures controversées

La retraite obligatoire des médecins à soixante-cinq ans serait évidemment préférable à l'interdiction faite aux jeunes de pratiquer. Il faudrait créer une base légale, ce qui prend du temps. Le *numerus clausus* pour l'entrée en faculté de médecine serait également plus judicieux qu'un blocage en fin d'études. Mais, libre circulation oblige, une telle mesure devrait être prise au niveau européen. Dans l'attente on cloue au sol les jeunes médecins. *at*

¹ DP 1520 du 14 juin

Initiative citoyenne

Si j'invitais mes voisins...

Après la Fête de la musique ou la journée «En ville, sans ma voiture», une nouvelle manifestation annuelle mérite de se reproduire hors de France : la soirée «Immeubles en fête», le dernier mardi du mois de mai.

L'idée a surgi d'une bande de copains et copines : lutter contre l'isolement, promouvoir la solidarité et l'intégration en incitant dans chaque immeuble les habitants à se retrouver autour d'un verre. Ils ont commencé dans leur quartier, le 17^e arrondissement de Paris : dans 800 immeubles, 10 000 personnes sont allées au-delà des trois mots échangés dans les escaliers ou devant la boîte aux

lettres. C'était en 1999. Le mardi 28 mai 2002, ils étaient plus de deux millions dans toute la France à répondre à l'appel de l'association «Immeubles en fête».

Si vous vous méfiez des partis, vous avez là l'occasion d'une initiative concrète et pratique, qui dépasse la simple «BA» individuelle pour s'insérer dans un contexte plus large. Et si vous êtes une bête politique, participer à cette action peut être un moyen de montrer qu'au-delà de la taxe Tobin ou de la défense du secret bancaire, vous vous intéressez aussi à la vie quotidienne des gens qui vivent autour de vous.

Bien sûr on peut inviter ses

voisins n'importe quel jour de l'année - certains n'ont pas attendu cet article, bien davantage ne le font jamais, même s'il leur arrive d'y penser, et d'abord sous quel prétexte ? Proclamer le dernier mardi du mois de mai journée «Immeubles en fête» permet de fournir un point d'accrochage. C'est évidemment le moyen de focaliser l'attention des médias, d'obtenir un effet de masse. L'opération dépasse alors le simple acte individuel de bonté pour prendre une dimension véritablement politique : «pas de quartier pour l'indifférence», selon le plaisant slogan des initiateurs.

Entre les jours fériés reli-

gieux ou historiques, les rituels de mouvements sociaux (8 mars, 1^{er} mai, Gay Pride...), les opérations de marketing commerciales, étatiques ou para-publiques (Journée sans tabac, Journée des réfugiés...), « Immeubles en fête » est peut-être l'unique manifestation du genre émanant strictement de la société civile, et intégralement biodégradable dans l'action locale individuelle.

Maintenant, à vous, à nous de jouer. La prochaine édition est fixée pour le mardi 27 mai 2003. *fb*

On trouve tout le matériel nécessaire sur le site Internet www.immeublesenfete.com.